

COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 26 février 2021

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 22/02/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Présents : 11

Votants: 13

Pour: 12

Contre: 1

Abstentions: 0

Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER, Aude CHAPPUY, Frédéric FURST, Denis MICHEL, Vittore PETTOVEL

Représentés: Dominique LAHAYE par Frédéric FURST, Michel CHANDELLIER par Dominique GEORGE

Excusés: Laetitia SCHAEFFER

Absents: Nadège GUYOT

Secrétaire de séance: Jonathan FONTAINE

Objet: Approbation du compte rendu - 2021_009

Les membres présents du Conseil approuvent le compte rendu qui leur est fait de la précédente séance à l'exception de Vittore PETTOVEL, car selon lui, la délibération 2021-008 du 15 janvier 2021 n'est pas en conformité avec le procès-verbal rédigé par le Secrétaire de séance.

Ainsi fait et délibéré ce jour,

Pour copie conforme

Frédéric THOMAS, Maire.



COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHER

Séance du 26 février 2021

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 22/02/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Présents : 11

Votants: 13

Pour: 13

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER, Aude CHAPPUY, Frédéric FURST, Denis MICHEL, Vittore PETTOVEL

Représentés: Dominique LAHAYE par Frédéric FURST, Michel CHANDELLIER par Dominique GEORGE

Excusés: Laetitia SCHAEFFER

Absents: Nadège GUYOT

Secrétaire de séance: Jonathan FONTAINE

Objet: Consultation Assurance Santé par le CDG 54 - 2021_010

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la commune de THIAVILLE-SUR-MEURTHER de pouvoir souscrire un contrat d'assurance santé ;
- l'opportunité de confier au Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence
- que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité/l'établissement public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du comité technique paritaire du centre de gestion en date du 7 décembre 2020

Décide :

Depuis la parution du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011, les collectivités ont la possibilité de participer au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents dans un cadre défini.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 permet aux centres de gestion de lancer une offre groupée en matière de complémentaire santé afin de mutualiser la couverture des agents de Meurthe & Moselle les frais de santé non couverts ou partiellement couverts par l'assurance maladie : frais médicaux, hospitalisation, pharmacie, dentaire, etc.

Le précédent contrat de complémentaire santé arrive à son terme au 31 décembre 2021. Le centre de gestion a la possibilité de lancer, pour le compte des collectivités du département, un nouvel appel d'offre afin d'obtenir les tarifs les plus avantageux et les offres les plus appropriées aux besoins des agents, auprès d'opérateurs d'assurance.

Pour ce faire, la commune de THIAVILLE-SUR-MEURTHE charge le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle de lancer des appels d'offres, en vue le cas échéant de souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès d'un des organismes mentionnés à l'article 88-2 de la loi du 26 janvier 1984, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Durée du contrat : 6 ans, à effet au premier janvier 2022.

La présente délibération n'engage pas la collectivité à souscrire au contrat.

La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Ainsi fait et délibéré ce jour,

Pour copie conforme

Frédéric THOMAS, Maire.



COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 26 février 2021

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 22/02/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Présents : 11

Votants: 13

Pour: 13

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER, Aude CHAPPUY, Frédéric FURST, Denis MICHEL, Vittore PETTOVEL

Représentés: Dominique LAHAYE par Frédéric FURST, Michel CHANDELLIER par Dominique GEORGE

Excusés: Laetitia SCHAEFFER

Absents: Nadège GUYOT

Secrétaire de séance: Jonathan FONTAINE

Objet: Vote du compte de gestion - Caisse Des Ecoles - 2021_011

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de THOMAS Frédéric,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré ce jour,

Pour copie conforme

Frédéric THOMAS, Maire.



COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 26 février 2021

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 22/02/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Présents : 11

Votants: 13

Pour: 13

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER, Aude CHAPPUY, Frédéric FURST, Denis MICHEL, Vittore PETTOVEL

Représentés : Dominique LAHAYE par Frédéric FURST, Michel CHANDELLIER par Dominique GEORGE

Excusés : Laetitia SCHAEFFER

Absents : Nadège GUYOT

Secrétaire de séance : Jonathan FONTAINE

Objet: Vote du compte de gestion - Forêt - 2021_012

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de THOMAS Frédéric

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré ce jour,

Pour copie conforme

Frédéric THOMAS, Maire.



COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 26 février 2021

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 22/02/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Présents : 11

Votants: 13

Pour: 13

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER, Aude CHAPPUY, Frédéric FURST, Denis MICHEL, Vittore PETTOVEL

Représentés : Dominique LAHAYE par Frédéric FURST, Michel CHANDELLIER par Dominique GEORGE

Excusés : Laetitia SCHAEFFER

Absents : Nadège GUYOT

Secrétaire de séance : Jonathan FONTAINE

Objet: Vote du compte de gestion - Eau - 2021_013

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de THOMAS Frédéric

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré ce jour,

Pour copie conforme

Frédéric THOMAS, Maire.



COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 26 février 2021

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 22/02/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Présents : 11

Votants: 13

Pour: 13

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER, Aude CHAPPUY, Frédéric FURST, Denis MICHEL, Vittore PETTOVEL

Représentés : Dominique LAHAYE par Frédéric FURST, Michel CHANDELLIER par Dominique GEORGE

Excusés : Laetitia SCHAEFFER

Absents : Nadège GUYOT

Secrétaire de séance : Jonathan FONTAINE

Objet: Vote du compte de gestion - Commune - 2021_014

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de THOMAS Frédéric

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré ce jour,

Pour copie conforme

Frédéric THOMAS, Maire.



COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 26 février 2021

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 22/02/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Présents : 10

Votants: 12

Pour: 12

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER, Aude CHAPPUY, Frédéric FURST, Denis MICHEL, Vittore PETTOVEL

Représentés: Dominique LAHAYE par Frédéric FURST, Michel CHANDELLIER par Dominique GEORGE

Excusés: Laetitia SCHAEFFER

Absents: Frédéric THOMAS, Nadège GUYOT

Secrétaire de séance: Jonathan FONTAINE

Objet: Vote du compte administratif - Caisse Des Ecoles - 2021_015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de THOMAS Frédéric

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par THOMAS Frédéric après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				852.97		852.97
Opérations exercice			2 868.36	3 000.00	2 868.36	3 000.00
Total			2 868.36	3 852.97	2 868.36	3 852.97
Résultat de clôture				984.61		984.61
Restes à réaliser						
Total cumulé				984.61		984.61
Résultat définitif				984.61		984.61

Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, le vote est réalisé en l'absence du Maire qui s'est retiré et a quitté l'assemblée.

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme
Frédéric THOMAS, Maire.



COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE**Séance du 26 février 2021****Membres en exercice :
15**

Date de la convocation: 22/02/2021

*L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS***Présents : 11****Votants: 13****Pour: 13****Contre: 0****Abstentions: 0****Présents :** Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER, Aude CHAPPUY, Frédéric FURST, Denis MICHEL, Vittore PETTOVEL**Représentés:** Dominique LAHAYE par Frédéric FURST, Michel CHANDELLIER par Dominique GEORGE**Excusés:** Laetitia SCHAEFFER**Absents:** Nadège GUYOT**Secrétaire de séance:** Jonathan FONTAINE**Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - Caisse Des Ecoles - 2021_016**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de THOMAS Frédéric

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 984.61 Euros

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	852.97
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	131.64
Résultat cumulé au 31/12/2020	984.61
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	984.61
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	984.61
B.DEFICIT AU 31/12/2020	

Ainsi fait et délibéré ce jour,

Pour copie conforme

Frédéric THOMAS, Maire.



COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 26 février 2021

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 22/02/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Présents : 10

Votants: 12

Pour: 12

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER, Aude CHAPPUY, Frédéric FURST, Denis MICHEL, Vittore PETTOVEL

Représentés: Dominique LAHAYE par Frédéric FURST, Michel CHANDELLIER par Dominique GEORGE

Excusés: Laetitia SCHAEFFER

Absents: Frédéric THOMAS, Nadège GUYOT

Secrétaire de séance: Jonathan FONTAINE

Objet: Vote du compte administratif - Forêt - 2021_017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de THOMAS Frédéric

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par THOMAS Frédéric après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		20 986.05		124 950.68		145 936.73
Opérations exercice	5 189.14	85.93	14 641.48	14 535.00	19 830.62	14 620.93
Total	5 189.14	21 071.98	14 641.48	139 485.68	19 830.62	160 557.66
Résultat de clôture		15 882.84		124 844.20		140 727.04
Restes à réaliser						
Total cumulé		15 882.84		124 844.20		140 727.04
Résultat définitif		15 882.84		124 844.20		140 727.04

Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,, le vote est réalisé en l'absence du Maire qui s'est retiré et a quitté l'assemblée.

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme
Frédéric THOMAS, Maire.



COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 26 février 2021

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 22/02/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Présents : 11

Votants: 13

Pour: 13

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER, Aude CHAPPUY, Frédéric FURST, Denis MICHEL, Vittore PETTOVEL

Représentés: Dominique LAHAYE par Frédéric FURST, Michel CHANDELLIER par Dominique GEORGE

Excusés: Laetitia SCHAEFFER

Absents: Nadège GUYOT

Secrétaire de séance: Jonathan FONTAINE

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - Forêt - 2021_018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de THOMAS Frédéric :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 124 844.20 Euros.

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	124 950.68
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	2 583.95
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	- 106.48
Résultat cumulé au 31/12/2020	124 844.20
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	124 844.20
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	124 844.20
B.DEFICIT AU 31/12/2020	

Ainsi fait et délibéré ce jour,

Pour copie conforme

Frédéric THOMAS, Maire.



COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 26 février 2021

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 22/02/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Présents : 10

Votants: 12

Pour: 12

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER, Aude CHAPPUY, Frédéric FURST, Denis MICHEL, Vittore PETTOVEL

Représentés: Dominique LAHAYE par Frédéric FURST, Michel CHANDELLIER par Dominique GEORGE

Excusés: Laetitia SCHAEFFER

Absents: Frédéric THOMAS, Nadège GUYOT

Secrétaire de séance: Jonathan FONTAINE

Objet: Vote du compte administratif - Eau - 2021_019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de THOMAS Frédéric

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par THOMAS Frédéric après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		83 882.31		56 796.52		140 678.83
Opérations exercice	6 284.09	23 409.50	54 927.11	52 891.81	61 211.20	76 301.31
Total	6 284.09	107 291.81	54 927.11	109 688.33	61 211.20	216 980.14
Résultat de clôture		101 007.72		54 761.22		155 768.94
Restes à réaliser						
Total cumulé		101 007.72		54 761.22		155 768.94
Résultat définitif		101 007.72		54 761.22		155 768.94

Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, le vote est réalisé en l'absence du Maire qui s'est retiré et a quitté l'assemblée.

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme
Frédéric THOMAS, Maire.



COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE**Séance du 26 février 2021****Membres en exercice :
15**

Date de la convocation: 22/02/2021

*L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS***Présents : 11****Votants: 13****Pour: 13****Contre: 0****Abstentions: 0****Présents :** Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER, Aude CHAPPUY, Frédéric FURST, Denis MICHEL, Vittore PETTOVEL**Représentés:** Dominique LAHAYE par Frédéric FURST, Michel CHANDELLIER par Dominique GEORGE**Excusés:** Laetitia SCHAEFFER**Absents:** Nadège GUYOT**Secrétaire de séance:** Jonathan FONTAINE**Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - Eau - 2021_020**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de THOMAS Frédéric

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 54 761.22 Euros

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	56 796.52
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-2 035.30
Résultat cumulé au 31/12/2020	54 761.22
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	54 761.22
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	54 761.22
B.DEFICIT AU 31/12/2020	

Ainsi fait et délibéré ce jour,

Pour copie conforme

Frédéric THOMAS, Maire.



COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 26 février 2021

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 22/02/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Présents : 10

Votants: 12

Pour: 12

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER, Aude CHAPPUY, Frédéric FURST, Denis MICHEL, Vittore PETTOVEL

Représentés: Dominique LAHAYE par Frédéric FURST, Michel CHANDELLIER par Dominique GEORGE

Excusés: Laetitia SCHAEFFER

Absents: Frédéric THOMAS, Nadège GUYOT

Secrétaire de séance: Jonathan FONTAINE

Objet: Vote du compte administratif - Commune - 2021_021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de THOMAS Frédéric

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par THOMAS Frédéric après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	23 450.50			64 855.86	23 450.50	64 855.86
Opérations exercice	39 458.47	64 405.73	300 622.35	377 773.03	340 080.82	442 178.76
Total	62 908.97	64 405.73	300 622.35	442 628.89	363 531.32	507 034.62
Résultat de clôture		1 496.76		142 006.54		143 503.30
Restes à réaliser	3 600.00				3 600.00	
Total cumulé	3 600.00	1 496.76		142 006.54	3 600.00	143 503.30
Résultat définitif	2 103.24			142 006.54		139 903.30

Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, le vote est réalisé en l'absence du Maire qui s'est retiré et a quitté l'assemblée.

Ainsi fait et délibéré ce jour,
Pour copie conforme
Frédéric THOMAS, Maire.



COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE**Séance du 26 février 2021****Membres en exercice :****15**

Date de la convocation: 22/02/2021

*L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS***Présents : 11****Votants: 13****Pour: 13****Contre: 0****Abstentions: 0****Présents :** Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER, Aude CHAPPUY, Frédéric FURST, Denis MICHEL, Vittore PETTOVEL**Représentés:** Dominique LAHAYE par Frédéric FURST, Michel CHANDELLIER par Dominique GEORGE**Excusés:** Laetitia SCHAEFFER**Absents:** Nadège GUYOT**Secrétaire de séance:** Jonathan FONTAINE**Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - Commune - 2021_022**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de THOMAS Frédéric

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 142 006.54 Euros

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	64 855.86
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	16 617.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	77 150.68
Résultat cumulé au 31/12/2020	142 006.54
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	142 006.54
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	2 103.24
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	139 903.30
B.DEFICIT AU 31/12/2020	

Ainsi fait et délibéré ce jour,

Pour copie conforme

Frédéric THOMAS, Maire.



COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 26 février 2021

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 22/02/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Présents : 11

Votants: 13

Pour: 13

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER, Aude CHAPPUY, Frédéric FURST, Denis MICHEL, Vittore PETTOVEL

Représentés: Dominique LAHAYE par Frédéric FURST, Michel CHANDELLIER par Dominique GEORGE

Excusés: Laetitia SCHAEFFER

Absents: Nadège GUYOT

Secrétaire de séance: Jonathan FONTAINE

Objet: Délaisés de l'Etat - 2021_023

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 22/02/16, par laquelle celui-ci souhaitait acquérir les délaisés de l'Etat le long de la N59, le découpage parcellaire a été effectué par le géomètre Clerget pour le compte de la DITAM (anciennement DIR EST).

Le conseil municipal est invité à faire part de son accord ou non sur le transfert à titre gratuit pour les chemins et les vergers de pommiers pour que la procédure puisse être engagée. Il restera à la charge de la commune les frais de publication de l'acte au service de la publicité foncière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal souhaite et accepte le transfert des délaisés de l'Etat susnommés.

Ainsi fait et délibéré ce jour,

Pour copie conforme

Frédéric THOMAS, Maire.



COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 26 février 2021

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 22/02/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Présents : 12

Votants: 14

Pour: 14

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER, Aude CHAPPUY, Frédéric FURST, Laetitia SCHAEFFER, Denis MICHEL, Vittore PETTOVEL

Représentés : Dominique LAHAYE par Frédéric FURST, Michel CHANDELLIER par Dominique GEORGE

Excusés:

Absents: Nadège GUYOT

Secrétaire de séance: Jonathan FONTAINE

Objet: Demande de subvention au titre du Contrat Territoires Solidaires - 2021_024

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré :

- donne son accord pour l'achat des articles suivants, dont le montant est estimé au maximum à 29 095,57 € T.T.C.
- sollicite auprès du Conseil Départemental une subvention estimée à 80 % du montant total H.T.
- s'engage à prendre en charge la part qui lui incombe, soit 20 % du montant.
- autorise le Maire à signer la convention avec le Département définissant les modalités pratiques de l'opération et tout document nécessaire à l'application de la présente décision.
- Inscrit le montant de ces dépenses au budget de la Commune

Ainsi fait et délibéré ce jour,

Pour copie conforme

Frédéric THOMAS, Maire.



COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 26 février 2021

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 22/02/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Présents : 12

Votants: 14

Pour: 14

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER, Aude CHAPPUY, Frédéric FURST, Laetitia SCHAEFFER, Denis MICHEL, Vittore PETTOVEL

Représentés: Dominique LAHAYE par Frédéric FURST, Michel CHANDELLIER par Dominique GEORGE

Excusés:

Absents: Nadège GUYOT

Secrétaire de séance: Jonathan FONTAINE

Objet: Paiement des heures supplémentaires et/ou complémentaires - 2021_025

Compte tenu que la commune n'a pas de délibération pour permettre le paiement des heures supplémentaires et/ou complémentaires,

Vu les difficultés pour régulariser les heures supplémentaire et/ou complémentaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à payer les heures supplémentaires et/ou complémentaires aux agents communaux, dans la mesure où la récupération de ces dites heures ne serait pas possible.

Ainsi fait et délibéré ce jour,

Pour copie conforme

Frédéric THOMAS, Maire.



COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 26 février 2021

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 22/02/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Présents : 12

Votants: 14

Pour: 14

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER, Aude CHAPPUY, Frédéric FURST, Laetitia SCHAEFFER, Denis MICHEL, Vittore PETTOVEL

Représentés : Dominique LAHAYE par Frédéric FURST, Michel CHANDELLIER par Dominique GEORGE

Excusés:

Absents: Nadège GUYOT

Secrétaire de séance: Jonathan FONTAINE

Objet: Programmation des travaux 2021 en forêt - 2021_026

Le Conseil accepte le programme d'actions pour 2021 selon les actions et localisations suivantes :

TRAVAUX DE MAINTENANCE:

Entretien du parcellaire: mise en peinture parcelles 14, 21, 24 à 28 dont 1.710 m de périmètre pour 3.686,26 euros HT.

TRAVAUX SYLVICOLES:

Nettoisement de régénération parcelles 10.t, 15.t, 17.t, 20.t, 23.t pour 9.188,05 euros HT.
Dépressage et régénération parcelle 17 pour 838,31 euros HT.

TRAVAUX CYNEGETIQUES

Création d'équipements cynégétiques pour 944,36 euros HT.

Ainsi fait et délibéré ce jour,

Pour copie conforme

Frédéric THOMAS, Maire.



COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 26 février 2021

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 22/02/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Présents : 12

Votants: 14

Pour: 14

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER, Aude CHAPPUY, Frédéric FURST, Laetitia SCHAEFFER, Denis MICHEL, Vittore PETTOVEL

Représentés: Dominique LAHAYE par Frédéric FURST, Michel CHANDELLIER par Dominique GEORGE

Excusés:

Absents: Nadège GUYOT

Secrétaire de séance: Jonathan FONTAINE

Objet: Subvention 2021 - 2021_027

Le Conseil Municipal précise que l'association dénommée "Epicerie Solidaire" bénéficiaire d'une subvention de 100 euros dans sa délibération du 6 novembre 2020 s'appelle officiellement:

Association Relais Villes et Villages

Elle est basée chez Monsieur Gérard CLEMENS 22 rue Pasteur à Tomblaine.

Ainsi fait et délibéré ce jour,

Pour copie conforme

Frédéric THOMAS, Maire.



COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 26 février 2021

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 22/02/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS

Présents : 12

Votants: 14

Pour: 14

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Frédéric THOMAS, Dominique GEORGE, Jonathan FONTAINE, Gilles ZINUTTI, Sabrina GRIDEL, Christelle LALLEMAND, Emilie TORNIER, Aude CHAPPUY, Frédéric FURST, Laetitia SCHAEFFER, Denis MICHEL, Vittore PETTOVEL

Représentés : Dominique LAHAYE par Frédéric FURST, Michel CHANDELLIER par Dominique GEORGE

Excusés:

Absents: Nadège GUYOT

Secrétaire de séance: Jonathan FONTAINE

Objet: Demande de subvention au titre du Contrat Territoires Solidaires - 2021_028

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré :

- donne son accord pour l'achat des articles suivants (voir annexe), dont le montant est estimé au maximum à 29 095,57 € T.T.C.
- sollicite auprès du Conseil Départemental une subvention estimée à 80 % du montant total H.T.
- s'engage à prendre en charge la part qui lui incombe, soit 20 % du montant.
- autorise le Maire à signer la convention avec le Département définissant les modalités pratiques de l'opération et tout document nécessaire à l'application de la présente décision.
- Inscrit le montant de ces dépenses au budget de la Commune

Ainsi fait et délibéré ce jour,

Pour copie conforme

Frédéric THOMAS, Maire.

